



PUMPTRACK

 Circuit bleu – Débutant

 Circuit rouge – Confirmé

En cas d'accident :

- Pompiers : 18 ou 112

- SAMU : 15 ou 112

- Police : 17

Règlement d'utilisation du Pumptrack commune de Méry-sur-Seine

1. Conditions d'accès

- 1.1. L'accès au pumptrack est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.
- 1.2. Le pumptrack est réservé exclusivement aux vélos, BMX, skateboards, trottinettes et rollers. Ces équipements doivent être en bon état de fonctionnement.
- 1.3. L'accès est réservé aux pratiquants de plus de 12 ans, ou de moins de 12 ans mais accompagnés par un adulte, ou encore lors d'activités encadrées (parents, enseignants, entraîneur)
- 1.4. Les véhicules à moteur sont interdits sur le pumptrack.
- 1.5. Deux personnes minimums doivent se trouver sur le pumptrack pour contacter les secours en cas d'accident.

2. Responsabilités

- 2.1. En entrant dans cet espace, la commune décline toute responsabilité en cas d'accident. Il est rappelé que cet équipement est sous la responsabilité des utilisateurs.

3. Équipements de sécurité

- 3.1. Le port du casque est obligatoire pour tous les utilisateurs.
- 3.2. Le port de protections (genouillères, coudières, gants) est fortement recommandé.
- 3.3. L'utilisation de vélos, skateboards, trottinettes et rollers en bon état de fonctionnement est obligatoire.

4. Comportement sur le pumptrack

- 4.1. Adaptez votre vitesse à votre niveau de compétence et à l'affluence sur le pumptrack.
- 4.2. Respectez les autres utilisateurs et faites preuve de courtoisie.
- 4.3. Il est interdit de consommer de l'alcool ou des substances illicites dans l'enceinte du pumptrack.
- 4.4. Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés sur le pumptrack.
- 4.5. Le départ et la sortie s'effectuent depuis la butte de départ.
- 4.6. Pour un bon fonctionnement de l'équipement, il est demandé aux plus grands de faire attention aux plus petits.

5. Entretien et propreté

- 5.1. Chaque utilisateur est tenu de respecter les lieux et de jeter ses déchets dans les poubelles prévues à cet effet.
- 5.2. En cas de détérioration ou de problème sur les installations, veuillez en informer la mairie de Méry-sur-Seine au 03.25.21.20.42.

6. Règlement spécifique en cas de mauvais temps

- 6.1. L'utilisation du pumptrack est strictement interdite en cas de pluie, de gel, de givre, de neige ou de verglas.
- 6.2. La commune se réserve le droit de fermer le pumptrack en cas de conditions météorologiques dangereuses.

7. Sanctions

- 7.1. Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du pumptrack.